Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260924-20260924_45-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026 N° 20260924_45

OBJET • Musée de Pont-Aven : convention de co-organisation et de groupement de commande avec le musée des arts asiatiques à Nice pour l'exposition « Japonisme Forever ! La fascination des artistes occidentaux pour l'art nippon (1860-1920) »

Nombre d'élus communautaires • 48
Présents • 44
Pouvoirs • 04
Votants • 48

Par convocation en date du 17 septembre 2026, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 24 septembre 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • ANDRO Guénaëlle, BELLEC Olivier, BERTHOU Cathy, BLOT Jean-Louis, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CAUGANT Daniel, CARDUNER Didier, COUILLARD Philippe, CRUAU Ludivine, DANJOU Maryse, DAUTEL Christian, DUPUY Julie, EPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, GUILLOU Claude, GUILLOU Valérie, HELIAS Sophie, JAMET Marie-Thérèse, KERHERVE Julien, LALLEMENT Dominique, LAMOUR Patrick, LE BARON René, LE BON Thomas, LE BRETON Kévin, LE BRIS Gilbert, LE CALVEZ Fabienne, LE CORRE Didier, LE GAILLARD Quentin, LE MOAL Karen, LESCA Véronique, LE PAGE Muriel, LESAGE Luc, LE BRETON Marie-Pierre, MANUSSET Sandrine, MAO Denis, MARREC Gauthier, NAVINER Marylène, NIQUE Catherine, PAGNARD Guy, PATY Elena, PRIGENT Gildas, RANNOU Jacques, RAOUL Christine, ROSARIO Manon.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • LOUSSOUARN Michel (pouvoir à D. MAO), MARSAULT Aude (pouvoir à M-T. JAMET), MAREC Tiphaine (pouvoir à D. LE CORRE), GUILLOU Nils (pouvoir à S. HÉLIAS).

ABSENTS • Néant

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • BERTHOU Cathy

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260924-20260924_45-DE

Christian DAUTEL expose que dans le cadre de l'exposition à venir intitulée « Japonisme forever ! La fascination des artistes occidentaux pour l'art nippon (1860-1920) » présentée au Musée de Pont-Aven et coorganisée avec le Musée des Arts Asiatiques à Nice géré par le Conseil Départemental des Alpes Maritimes (06), une convention de co-organisation et de groupement de commande est nécessaire pour encadrer le partenariat.

L'exposition se tiendra successivement :

- du 26 juin 2027 au 2 janvier 2028 au Musée de Pont-Aven (29),
- du 26 février au 27 août 2028 au musée des arts asiatiques à Nice (06).

L'exposition évoquera l'influence du Japon sur l'art occidental entre 1860 et 1920. Avec l'ouverture des frontières sous l'ère Meiji, des objets japonais envahissent massivement l'Europe, inondant le marché de l'art et prisés des cercles artistiques et intellectuels progressistes. L'exposition racontera cette rencontre entre les productions nipponnes et les artistes et artisans français. Le parcours donnera à voir une grande variété d'œuvres occidentales et japonaises : peintures, arts graphiques, arts décoratifs et documents imprimés prêtés par de grands musées (musée d'Orsay, musée Gustave Moreau, Petit Palais, musée des arts décoratifs…) et des collections particulières.

L'exposition comprendra des œuvres communes aux deux étapes, ainsi que des œuvres uniquement présentées au Musée des Arts Asiatiques à Nice ou au Musée de Pont-Aven.

Le commissariat scientifique sera assuré par Madame Manuela Moscatiello, historienne de l'art, responsable des collections d'arts décoratifs après 1800 au Petit Palais, musée des beaux-arts de la Ville de Paris. Madame Sophie Kervran, conservatrice en chef du patrimoine, directrice, assistée de Madame Camille Armandary, responsable des expositions, en sera la co-commissaire pour le Musée de Pont-Aven. Monsieur Adrien Bossard, conservateur du patrimoine, en sera le co-commissaire pour le Musée des Arts Asiatiques.

Par convention, les musées partenaires s'engagent notamment à :

- partager les frais de couverture photographique, de restauration, d'encadrement, de préparation des œuvres communes, de création d'éléments scénographiques, d'outils multimédias et de médiation communs et la rémunération de la commissaire scientifique,
- partager les frais d'assurances des œuvres communes,
- faire un groupement de commande et partager les frais de transport des œuvres,
- faire un groupement de commande et partager les frais d'édition du catalogue d'exposition.

Considérant l'avis favorable de la commission Patrimoine, culture, langue bretonne et communication du mercredi 2 septembre 2026 et du bureau communautaire du 15/09/2026,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À 48 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre,

Le conseil communautaire :

- Approuve la convention de co-organisation et de groupement de commande ci-annexée,

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260924-20260924_45-DE

> Autorise M. le Président à la signer ainsi que tout document en lien avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 octobre 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 09/10/2026
Qualité : PRESIDENT CCA

